

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N°2023-34-T1**

**SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

**Date de convocation du conseil d'administration : 30 juin 2023**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS**

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Hélène DROMARD;; M. Christian GORISSE ; Mme Patricia GARCIA

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Benoit SECHET, M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Hélène DROMARD

**Membres absents :** Mme Evelyne LARASSE M. Christophe PERRIN ; Mme Myriam RAFFARA M. Jean-Claude GAUD Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE

**OBJET : ACTUALISATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) POUR L'ANNEE 2023 RELATIF A L'EHPAD, L'ACCUEIL DE JOUR ET LA RESIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX**

L'EPRD 2023 de la résidence autonomie, de l'EHPAD et de l'accueil de jour Louise Coucheroux voté le 26/10/2022 par les administrateurs du CCAS doit faire l'objet d'actualisation soumise à l'approbation du conseil ce jour. Le détail de cette actualisation est précisé dans les maquettes jointes en annexes 09 de cette délibération.

Ainsi, cet EPRD actualisé tient notamment compte :

- de la dernière décision tarifaire modificative "soins" de l'ARS (transmis le 22/11/2022),
- des arrêtés de la Métropole fixant les tarifs journaliers (transmis le 31/0/2023),
- de la lettre de notification de la Métropole relative aux arrêtés (transmise le 06 avril 2023).
- de la reprise des résultats de l'exercice 2022 à affecter sur l'EPRD 2023 (le compte administratif 2022 ayant été voté le 16/03/2023)
- de la dernière campagne budgétaire de l'ARS concernant le forfait soins adressé en date du 27/06/2023.

Ainsi, pour l'EHPAD et l'Accueil de jour, le forfait soins pour l'année 2023 passe de 494 844.20€ à 514 804.39€ soit une augmentation de 19 960,19€

Pour la résidence autonomie, le forfait soins 2023 passe de 134 837.18€ à 137 614.83€ soit une

augmentation de 2 777,65€

Par ailleurs, selon la lettre de notification de la Métropole en date du 06/04/2023

- Le taux d'activité retenue par la Métropole pour la résidence autonomie est de 83,90 % pour 23 888 journées à réaliser. Le taux d'occupation théorique se situant à 28 105 journées. Ce taux d'activité (23888 journées retenues contre 25 293 journées proposées) entraîne des recettes moindres (-3 961.47€)
- Le taux d'activité retenue par la Métropole en 2023 pour l'EHPAD est de 98,02% pour 6 440 journées à réaliser en hébergement et 93,53% pour 6 145 journées à réaliser pour la dépendance ; le taux d'activité est conforme à celui proposé.
- Le taux d'activité retenue par la Métropole en 2023 pour l'accueil de jour est de 86,93% pour 2 420 journées à réaliser. le taux d'activité est conforme à celui proposé.

### **I) Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement de l'EHPAD, de l'accueil de jour et de la résidence autonomie Louise Coucheroux sont désormais estimées à 2 414 834.52 € contre 2 369 375.28€ prévus lors du vote du conseil d'administration du 26/10/2022, soit une augmentation de 45 459,24€.

Leur répartition par chapitre budgétaire est la suivante :

Chapitre budgétaire	Dépenses prévues en 2023 (vote du 26/10/2022)	Dépenses prévues en 2023 (vote du 06/07/2023)	% répartition 2023
011 - Charges à caractère général	575 040,61 €	603 971.45 €	25.01 %
012 - Charges de personnel	1 205 589,67 €	1 222 118.07 €	50,61 %
016 - Dépenses afférentes à la structure	588 745,00 €	588 745,00 €	24,38 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 369 375,28 €</b>	<b>2 414 834.52€</b>	<b>100,00 %</b>

### **L'augmentation des dépenses est constatée sur deux postes**

#### **I.1) Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général représentent 25.01% des dépenses de fonctionnement de l'EHPAD, de l'accueil de jour et de la résidence autonomie. Face à l'inflation, l'augmentation des dépenses suivantes est constatée entre le 26/10/2022 et le 06/07/2023

- Les fluides : + 11 407€ soit un total de 110 145.80€
- Les prestations de blanchissage : + 4 654.70€ soit un total de 41 254.70 €
- Les dépenses de restauration : + 7 239.70 € soit un total de 341 579.70 €
- Transports des personnes accueil de jour : + 2 851.79€ Soit un total de 43 230.81 €

Soit une augmentation de 26 153,19€

#### **I.2) Les charges de personnel :**

Les charges prévisionnelles de personnel s'élèvent à 1 222 118.07€ (contre 1 205 589,67 € lors du vote de l'EPRD 2023 le 26/10/2022), soit 50,43 % des dépenses de fonctionnement des trois structures.

L'augmentation de la masse salariale (+16 528.40€ charges comprises) s'explique par une prévision sur le taux d'encadrement à l'EHPAD supérieur aux prévisions de l'EPRD 2023 voté le 26/10/2022 mais également par une nouvelle augmentation du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### **II) Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 2 414 834.52€ contre 2 369 375.28€ soit une augmentation de 45 459,24€. Leur répartition par chapitre budgétaire est la suivante :

Accusé de réception en préfecture  
1639-24690091070030-2023-34-T1-D  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Compte administratif 2021	Recettes prévues en 2023 (vote du 26/10/2022)	Recettes prévues en 2023 (vote du 06/07/2023)	% répartition 2023
017 - Produits de la tarification	1 990 112,66 €	2 035 571,90 €	84,29%
018 - Autres produits liés à l'exploitation	377 145,62 €	377 145,62 €	15,62%
019 - Produits financiers et produits non encaissables	2 117,00 €	2 117,00 €	0,09%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 369 375,28 €</b>	<b>2 414 834,52 €</b>	<b>100%</b>

L'augmentation des recettes est constatée sur deux postes

- Forfait soins à la charge de l'assurance maladie qui passe de 611 615,21€ à 652 419,22€ soit une augmentation de +40 804,01€
- Produits à la charge des résidents passent de 1 060 046€ à 1 067 701,23 € soit + 7655,23€ du fait de l'évolution du taux d'hébergement à hauteur de 5% fixé par la Métropole lors de la séance du 27 février 2023.

En parallèle est constatée la baisse suivante :

- Produits à la charge du département de naissance du résident (aide sociale) pour la résidence autonomie passent de 71 660,45€ à 68 660,45€ soit -3000€. Cette baisse est notamment due au taux d'activité retenue par la Métropole pour la résidence autonomie pour 2023. En effet, en date du 06/04/2023 dans la lettre de notification, la Métropole acte un nombre de journée pour 2023 à la résidence autonomie à hauteur de 23 888 jours, alors que la proposition faite par l'établissement lors du Conseil d'Administration du CCAS le 26/10/2022 proposait 25 293 journées pour 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 11 voix pour

- Approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses de la résidence autonomie, l'EHPAD et l'accueil de jour Louise Coucheroux pour l'année 2023 telle que présenté ci-dessus.

déposé le  
 transmis le **10 JUIL. 2023**  
Affiché, le

Ainsi délibéré,  
A Écully, le **- 6 JUIL. 2023**

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le **10 JUIL. 2023**

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20230710-2023-34-T1-DE  
Date de réception préfecture : 10/07/2023